

La Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (RADDHO) est une ONG nationale basée à Dakar, qui travaille pour la protection et la promotion des droits humains au niveau national, régional et international. L'organisation intervient aussi pour la mise en œuvre de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et pour le respect des traités et conventions internationales relatives aux droits humains. La RADDHO veille au respect de l'indépendance de la justice, d'un procès équitable pour tous. Elle mène des études, investigations et des analyses qui permettent l'alerte d'urgence et la prévention des conflits.

En matière de défense, les aspects permanents de la mobilisation sont les suivants :

- défense des libertés civiles et politiques ;
- les droits de l'enfant ;
- la dénonciation de la torture et autres traitements cruels, inhumains et dégradants ;
- les arrestations et les détentions arbitraires
- l'alerte d'urgence, la prévention, la médiation et la résolution des conflits en Afrique de l'Ouest ;
- la lutte contre la prolifération des armes légères par l'interdiction des mines antipersonnel ;
- la lutte contre l'impunité et la promotion de la Cour pénale Internationale ;
- assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées.

Concernant la promotion des droits humains au Sénégal, dans la sous-région et à travers le continent, la RADDHO s'est particulièrement investie sur :

- l'observation des élections
- la consolidation de l'État de droit
- l'éducation aux droits humains
- l'approfondissement de la démocratie
- la bonne gouvernance
- le dialogue national
- les droits socio-économiques
- le racisme et l'intolérance
- la promotion de la Déclaration et du programme d'action de Durban contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance.

De 1994 à nos jours, la RADDHO s'est investie avec succès dans les actions suivantes :

- des enquêtes sur les réfugiés et personnes déplacées de la Casamance (1995) ;
- en mai 1995, la RADDHO a pu participer à la réunion des Nations Unies contre la Torture dont l'impact immédiat a été l'intégration dans le code pénal, des dispositions pertinentes de cette Convention telle que recommandée par le Comité ;
- renforcement des capacités organisationnelles des femmes de la RADDHO (1999) ;
- observation des élections législatives et locales (2001) ;
- conférence mondiale contre le racisme (2001) ;
- participation à la conférence des femmes au Mexique (2002)
- participations aux sessions de la CADHP (Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples)

Enfin, en mai 2003, la RADDHO a obtenu le statut consultatif spécial près de l'ECOSOC aux Nations Unies.